

FO94
la force syndicale
en Val-de-Marne

FO VAINCRE 94

Organe officiel

de L'Union Départementale

du Val-de-Marne

**1984 2024 : 40 ans de
l'Union Départementale FO 94
40 ans de revendications
40 ans de syndicalisme libre et
indépendant**



MARS 2024

Revue trimestrielle

FO VAINCRE 94

N°146

Juridique

Jusqu'à présent, un salarié n'acquerrait aucun jour de congé payé pendant les périodes d'arrêt maladie d'origine non professionnelle. A l'inverse, si la maladie était d'origine professionnelle, le salarié continuait d'acquérir des congés payés dans la limite d'un an.

Après la publication de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 au Journal officiel, de nouvelles règles légales sur l'acquisition de droit à congés payés pendant un arrêt maladie et sur la prise de ces congés sont en vigueur.

Elles concernent l'acquisition de droit à congés payés pendant un arrêt maladie, la suppression de la limite d'un an pour acquérir des droits à congés en cas d'accident du travail, la fixation d'une période de report pour les congés non pris du fait d'un arrêt de travail, l'obligation d'information de l'employeur en cas de report.

Voici les principales dispositions de ce texte :

1. Acquisition des congés payés en cas de maladie non professionnelle, limitée à 4 semaines par an, soit 2 jours par mois : la nouvelle loi limite l'acquisition de congés payés pendant les arrêts de travail pour accident ou maladie non professionnels à **deux jours ouvrables par mois**, avec une limite totale de **24 jours ouvrables par période de référence**.

Attention : le calcul de l'indemnité de congés payés est également adapté. Pour l'application de la règle du dixième, la rémunération au titre des périodes d'arrêt de travail pour maladie non professionnelle sera prise en compte à hauteur de **80 %**.

Le salarié absent pour maladie ou accident d'origine professionnelle continue d'acquérir des congés payés à hauteur de deux jours et demi ouvrables par mois, soit trente jours ouvrables par période de référence d'acquisition.

2. Délai de report des congés payés fixé à 15 mois : lorsqu'un salarié se trouve dans l'impossibilité, pour cause de maladie ou d'accident (professionnel ou non), de prendre tout ou partie de ses congés payés acquis pendant la période de prise des congés, il bénéficie d'une période de report de 15 mois pour les utiliser. À l'issue de cette période, les congés non pris seront perdus. Il est possible qu'un accord d'entreprise, d'établissement, ou à défaut, une convention ou un accord de Branche fixe une durée de report supérieure.

Congés payés et congés maladie : nouvelles règles de calcul des droits

3. Obligation pour l'employeur d'informer le salarié sur ses droits à congés payés dans un délai d'un mois suivant son retour d'arrêt maladie : après une période d'arrêt de travail pour cause de maladie ou d'accident (qu'il soit professionnel ou non), l'employeur devra informer le salarié, dans le mois suivant sa reprise du travail, des éléments suivants :

- le **nombre de jours de congé** dont le salarié dispose,
- la **date limite** jusqu'à laquelle ces jours de congé peuvent être pris. Cette communication pourra se faire par divers moyens, tels que le bulletin de paie. Cette nouvelle obligation d'information s'appliquera à tout arrêt de travail, quelle que soit sa durée.

4. Un délai de forclusion de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de cette loi est applicable aux salariés dont le contrat de travail est toujours en cours pour solliciter un rappel au titre des congés payés acquis pendant les arrêts maladie. Ainsi, toute action relative à l'exécution du contrat de travail devra être engagée dans un délai de **deux ans** à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

En ce qui concerne les **contrats de travail déjà rompus** au moment de l'entrée en vigueur de la loi, c'est l'application de l'article L.3141-5 du Code du travail qui est applicable, qui prévoit une **prescription de 3 ans** pour les actions concernant le paiement des salaires.





Pas de trêve pour les revendications !

« Trêve olympique », appel à « l'esprit de responsabilité des syndicats », « les JO Paris 2024 doivent être une réussite et rien ne doit pouvoir les entraver », ...

Pas un jour ne se déroule sans que nos gouvernants, et en premier lieu le chef de l'Etat, n'utilisent les JO pour chercher à étouffer les revendications, à suspendre les mobilisations, à arrêter les grèves.

Et ce sont les mêmes gouvernants qui, se saisissant de l'occasion, organisent en ce moment même le démantèlement des droits collectifs des salariés. Holdup de l'Etat sur l'assurance chômage et baisse de l'indemnisation des chômeurs. Dans la fonction publique le Ministre Guérini s'en prend aux fondements du statut avec son projet de loi : suppression des catégories A, B, C et de la reconnaissance de la qualification, remise en cause de la garantie de carrière des fonctionnaires en lui substituant le mérite individuel, et généralisation « des licenciements pour insuffisance professionnelle ». Ce projet devrait être soumis début juillet au conseil des ministres pour une adoption à l'automne par l'Assemblée Nationale. Pendant que Macron appelle les salariés à la trêve olympique, les attaques contre les garanties collectives, contre la protection sociale, contre les locataires, s'accroissent. Le gouvernement impose la mise en place des groupes de niveau pour la rentrée prochaine dans les collèges avec le tri social des élèves. Au nom des JO, dans de nombreux secteurs ce sont les réquisitions, les remises en cause des congés, la déréglementation généralisée...

Mais, comme vous le lirez dans ce journal, n'en déplaise au président Macron, les salariés de l'AP-HP, de l'IGR, d'Auchan, d'ADP, de France Travail, les enseignants... ont décidé d'engager le rapport de force par la grève pour obtenir satisfaction sur leurs revendications urgentes. Ils ont raison, JO ou pas, il n'y a pas de trêve pour les revendications !

C'est ce qu'a réaffirmé le CCN de la Confédération FO réuni fin mars à Chalon-sur-Saône.

C'est aussi ce que les militants de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne ont réaffirmé avec le secrétaire général de la confédération le 22 avril lors de la Commission Exécutive élargie à l'occasion des 40 ans de notre UD.

« 40 ans de revendications, 40 ans de syndicalisme libre et indépendant » car pour défendre et porter les revendications il est nécessaire de préserver son indépendance. En refusant de donner la moindre consigne de vote lors des prochaines élections européennes et « en refusant toutes opérations politiciennes à cette occasion », en plein accord avec notre confédération, notre UD réaffirme que FO est un syndicat, pas un parti. Et syndicat de revendications nous sommes et nous resterons !

Luc BENIZEAU, Secrétaire Général

Sommaire

P1 40 ans de l'UD FO 94

P2 Juridique Congés payés et congés maladie : nouvelles règles de calcul des droits

P3 Edito

P4-5 Grèves, rassemblements,... Pas de trêve pour les revendications

P6-7 Grèves, rassemblements,... Pas de trêve pour les revendications

P8-9 Pain paix liberté communiqué de l'UD et résolution CCN

P10 Résultats d'élections CSE

P11 Vie des syndicats de l'UD

P12-13 CE élargie pour les 40 ans de l'UD FO Val-de-Marne

P 14-15 Consommation

P16 UL et syndicats

Elections européennes

Extrait de la résolution du CCN de Force Ouvrière de Chalon

« (...) Fidèle à ses principes, le CCN confirme que **la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir.** Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux. Le CCN réaffirme son refus d'opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière. (...) Soucieuse de son indépendance et faisant la différence entre unité et unicité, FO refusera toutes opérations politiciennes à cette occasion. (...) »



Grèves, rassemblements, ... pas

AP-HP : pour les 2000 euros pour tous, manifestation le 14 mai à 11h devant le siège



L'été s'annonce chaud à l'HOSTO, avant, pendant et après les JO

Non aux primes aux « mérites », Oui au 2000 euros pour tous

Nous irons les chercher à la direction de l'AP-HP !

L'appel lancé par les syndicats FO-CGT-UNSA-CFTC, lors de l'assemblée du 23 janvier 2024, a reçu un appui massif. Plus de 10 000 personnels ont contresigné l'exigence des « 2000 euros pour tous !! »

Au moment où le gouvernement annonce une attaque d'ampleur contre tous les fonctionnaires, remet en cause les catégories A-B-C, veut généraliser le salaire au mérite et briser « le tabou des licenciements ».

Au moment où même les autorités s'inquiètent de l'organisation des JO.

Au moment où même la polyclinique temporaire au cœur du village olympique annonce qu'elle a revu à la baisse les prestations de soins qu'elle devait initialement fournir.

Au moment où dans des services, il est demandé de faire remplir les feuilles « plan blanc » permettant de réquisitionner les agents.

Au moment où on annonce dans certains services les astreintes 7 jours sur 7.

Au moment où Macron appelle à « la trêve olympique en matière sociale ».

Alors que la situation chaque année est tendue dans le service, les directions poussent les agents à se préparer à de nouveaux sacrifices sur leurs congés annuels. Nous devons dire stop !

Que l'on ne nous dise pas que tous les agents ne seront pas touchés.

- L'inflation galopante va s'accroître durant cette période
- Evoquant les transports le préfet de police de Paris déclare « la grande galère va commencer au 1^{er} juillet »
- Dans certains hôpitaux, les directeurs ont déjà dit « il n'y aura pas de tolérance pour les agents en retard ce sera à chacun de prévoir son trajet »
- Tous les services vont de fait être à flux tendus
- Dans des services, on commence à lisser les plannings de manière à imposer la mobilisation d'un maximum de collègues.

Maintenant cela suffit. La Direction Générale doit répondre !

Elle doit débloquer les « 2000 euros pour tous !! ». Les agents en ont besoin.

Nous demandons en urgence audience auprès de la Direction Générale.

Si nous n'obtenons pas satisfaction,

Nous appellerons à manifester

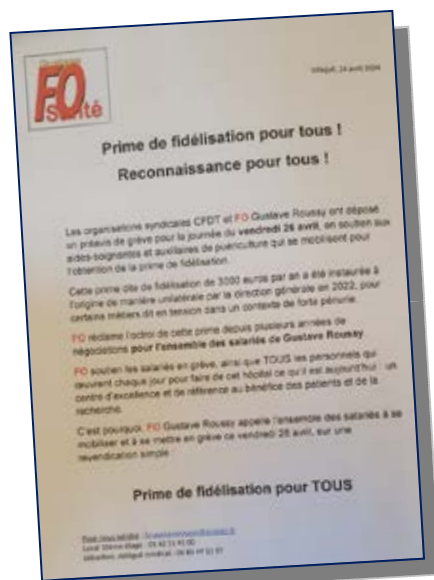
Le Mardi 14 mai à 11h devant le siège de l'AP-HP.

Les salariés de l'AP-HP, de l'IGR, d'Auchan, d'ADP, de France Travail, les enseignants... ont décidé d'engager le rapport de force par la grève pour obtenir satisfaction sur leurs revendications urgentes. N'en déplaise au président Macron et à ceux qui voudraient que les JO et JOP soient le prétexte d'une trêve, pour FO, comme vient de le réaffirmer le dernier CCN, il n'y a pas de trêve pour les revendications.

Extrait de la résolution du CCN de Chalon-sur-Saône : « (...) A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, le CCN dénonce la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. Il demande que l'effort pour l'organisation de ces jeux s'accompagne de compensations salariales supplémentaires et condamne ceux qui visent à utiliser cette manifestation emblématique pour remettre en cause les acquis ouvriers. FO se tiendra aux côtés des salariés et des agents publics, légitimes à se défendre par leurs moyens traditionnels malgré ceux qui estiment devoir leur faire accepter ces remises en cause. Pour FO, pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève.

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes a minima à la hauteur de l'inflation. (...) »

IGR grève les 26 avril et 3 mai pour la prime de fidélisation de 3000 euros pour tous



de trêve pour les revendications !



Supermarché Auchan Maisons-Alfort 1



Supermarché Auchan Maisons-Alfort 2



Hypermarché Auchan Le Kremlin-Bicêtre



Supermarché Auchan Vitry-sur-Seine

MOBILISATION GÉNÉRALE !

Mobilise-toi, indigne-toi !
Ton AVENIR t'appartient ! Ton SALAIRE aussi !
On ne pourra pas faire sans toi !

APPEL AU DÉBRAYAGE LE 22 MARS !
ON COMPTE SUR TOI,
TU PEUX COMPTER SUR NOUS !

NOUS AVONS BESOIN DE TOI

Pour la 1^{ère} fois une intersyndicale nationale Auchan
Pour l'intérêt des salariés
Pour ton salaire, ton pouvoir d'achat
Pour la reconnaissance de ton investissement
Pour tes conditions de travail d'aujourd'hui et de demain.

Le JEUDI 21 Mars 2024
dans tous les hypermarchés et supermarchés Auchan,
journée nationale de grève et de débrayage

Des premiers « débrayages » sont prévus à :

AUCHAN VITRY SUR SEINE

10H30 à 12H30

Après c'est vous qui déciderez de la suite ... D'autres actions plus conséquentes sont déjà prévues si la direction ne nous écoute pas !

A l'appel de l'intersyndicale
FO CGT CFTD CFTC,
les 21 et 22 mars supermarchés et
hypermarchés AUCHAN
en grève pour leurs revendications :

- L'augmentation des salaires de 5%
- L'augmentation de la part patronale de la mutuelle (+5€)
- L'augmentation des titres restaurants (1 par jour travaillé) et de leur montant (7€ dont 4,5€ pris en charge par l'employeur)
- Une solution transport pour tous (au choix du salarié 200€ prime carburant / 4€ par jour en mobilité douce / prise en charge stationnement / abonnement transport pris en charge en intégralité)
- Maintien définitif de la ristourne à 15%



Grèves, rassemblements, ... pas

Aéroport de Paris : Grève le 21 mai à l'appel de FO, CGT, UNSA et CFTD pour revendiquer

⇒ Un plan d'embauche d'urgence négocié (activité/activité et catégorie/catégorie)

⇒ Une gratification homogène pour tous les agents ADP (volontaire ou non / opérationnel ou non) travaillant du 8 juillet au 15 septembre pour les JO / JOP

⇒ L'ouverture immédiate de négociation des grilles avec revalorisation et sans remettre en cause le statut du personnel

⇒ L'arrêt de la dégradation des conditions de travail en garantissant les droits à repos et en diminuant les charges de travail

⇒ La mise en place de départs en retraites anticipés pour l'ensemble du personnel

⇒ Le retrait de toutes les remises en cause du droit de grève (fiche de consignation, augmentation des groupes et effectifs soumis à la loi Diard, Service Minimum de sécurité, ...)



Portons la
flamme des
revendications

FO
C.G.T. FORCE OUVRIERE
Aéroports De Paris

- 21 mai 2024 -

GREVE & MANIFESTATION

Tous ensemble à 10h au terminal 2E

Pour toute information : fo@adp.fr

France Travail : grève le 13 mai pour la prime de vie chère de 400 € tous les mois



**VOUS VOULEZ LA PRIME DE VIE CHERE DE 400 €
TOUS LES MOIS**

**ALORS TOUTES ET TOUS EN GREVE
LE LUNDI 13 MAI 2024**

Avec notre victoire en justice le 16 novembre 2023, pour l'augmentation de l'enveloppe des promotions, nous avons réussi par notre détermination à faire obtenir 631 coefficients aux agents avec un complément d'enveloppe de 176 000€ au mois de décembre 2023 mais aussi lors d'une campagne exceptionnelle qui a eu lieu au mois de février 2024 avec une enveloppe de 660 000 € applicable dès la paie du mois de mars.

Notre action a permis de dégager une enveloppe de 836 000€, mais aussi une augmentation de 10 à 15% de l'enveloppe pour toutes les prochaines campagnes de promotion.

C'EST LE MOMENT DE NOUS MOBILISER

Malgré cette victoire, nous devons continuer le combat en rattrapant le retard salarial que nous avons sur la province*. Nous revendiquons la mise en place d'une prime de 400 € mensuelle pour compenser notre perte de pouvoir d'achat liée au coût de la vie en Ile-de-France mais aussi à cause de l'injustice structurelle que nous vivons. En effet un agent en Ile de France a beaucoup moins de chance d'évoluer qu'un agent travaillant en province, en raison de la faible enveloppe des promotions basée sur la masse salariale de plus en plus basse en Ile de France.

L'ARGENT EXISTE MAIS LA DIRECTION REFUSE DE NOUS LE DONNER

L'Unedic qui finance à plus de 70% France Travail, est excédentaire de plusieurs milliards et augmente sa dotation chaque année. La Direction générale préfère rendre plusieurs millions à l'Etat plutôt que de le redistribuer aux agents. Ce n'est plus acceptable.

Nous devons envoyer un message clair à notre direction

LA PRIME MENSUELLE DE VIE DE CHERE DE 400€ EST UNE URGENCE !!

**Elle doit être versée tous les mois à toutes et tous
agents privés et agents publics !!**

Mobilisons-nous pour faire aboutir notre revendication

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE LUNDI 13 MAI 2024

Un rassemblement est organisé devant la direction régionale Ile de France

Le Lundi 13 mai 2024 à partir de 9h00 à NOISY LE GRAND.

Venez nombreuses et nombreux !!!

REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE 1^{ER} SYNDICAT EN ILE-DE-FRANCE

Pour recevoir le lien contactez-nous : syndicat.cgt-fo-idf@pole-emploi.fr

*LE SAVIEZ-VOUS ?

La région IDF représente près de 20 % de la DEF nationale pour 16% de l'effectif et seulement 15 % de la masse salariale.

En remerciement seuls 20 % des agents obtiennent une promotion soit 1 agent sur 5, qui se traduit par une perte de salaire annuelle de 4691€ par rapport à la moyenne nationale.

QUELQUES CHIFFRES :

56% des agents en Ile de France sont des employés (catégorie B et C) alors qu'au niveau national ils ne sont que de 37%.

34% des agents en Ile de France sont des techniciens (catégorie D et E) alors qu'au niveau national ils sont à 47%.

Plus de 60% des agents en Ile de France ont moins de 10 ans d'ancienneté.

de trêve pour les revendications !



Contre les réformes et les mesures qui cassent l'École publique, pour l'abandon du choc des savoirs et l'abrogation de l'arrêté du 17 mars, pour des moyens nécessaires (postes, classes, salaires...) : Grève nationale le 14 mai !

Manifestation régionale à 14 heures Métro Louvre-Rivoli – Rue du Bac

Depuis plusieurs mois, de nombreuses actions locales et départementales ont eu lieu afin de lutter contre la casse de notre système public d'Éducation, la dégradation constante des conditions d'enseignement contre la mise en place du choc des savoirs et ses groupes de niveau.

La pénurie de personnels est criante et se décline à tous les niveaux : manque d'infirmier-es et d'assistant-es sociales face aux difficultés de plus en plus importantes de nos élèves, manque d'AED et d'AESH, qui subissent la maltraitance institutionnelle, manque d'enseignant-es spécialisé-es, manque de personnels techniques et administratifs ...

A ces moyens humains et matériels insuffisants, s'ajoutent des réformes injustes et inégalitaires. Les nouveaux programmes, la labellisation des manuels et la généralisation des évaluations nationales sont de véritables attaques contre nos métiers. La mise en place des groupes de niveaux et le DNB obligatoire sont une rupture de l'égalité des droits des élèves.

Nous dénonçons les pressions qui sont déjà exercées dans des circonscriptions auprès des collègues du premier degré pour participer au tri des élèves.

Nous exigeons l'abandon total et sans discussion du Choc des Savoirs, et ainsi l'abrogation immédiate du décret du 17 mars et de la note de service du 18 mars.

Ces derniers s'inscrivent dans la même logique de tri social que la réforme de la voie professionnelle en réduisant les offres de formation des jeunes aux besoins du bassin d'emploi et en imposant un parcours différencié diminuant le temps en classe. Nous refusons cette politique qui démantèle l'école publique et exigeons le retrait de toutes ces réformes.

Nous exigeons par ailleurs l'annulation des 700 millions de coupes budgétaires, davantage de moyens et une augmentation des salaires.

Pour cela, nos organisations appellent les personnels à se mettre massivement en grève le 14 mai et à participer à la manifestation à 14 heures de la station de métro Louvre-Rivoli jusqu'à la rue du Bac. Elles appellent les personnels à se réunir pour « répondre aux provocations de la ministre en prenant position pour l'abrogation des décrets et arrêtés

instaurant les groupes de niveaux et le « choc des savoirs », à établir leurs revendications et à discuter des moyens d'action, de la grève, pour obtenir satisfaction. »



« Pain paix liberté » !

Pas un euro pas une arme pour la guerre !

Défense des services publics et des droits sociaux !

Le président de la République, le gouvernement multiplient les **déclarations sur la guerre**, avec la possibilité d'envoyer des troupes en Ukraine et mettent en œuvre des mesures visant à **restructurer toute l'activité économique vers une économie de guerre**.

C'est dans ce cadre que le Ministre de l'Economie a procédé en quelques jours à **10 milliards de coupe pour les services publics**. 10 milliards en moins pour l'école, l'emploi, le logement ... Cette coupe brutale s'ajoute aux 16 milliards d'économies déjà inscrits dans la loi de finances pour 2024 provenant pour l'essentiel de la suppression du bouclier énergétique qui touche en premier lieu les salariés.

C'est aussi dans ce cadre que le gouvernement envisage **un nouveau « choc de simplification »** avec relèvement des seuils qui déclenchent un certain nombre d'obligations en matière de dialogue social et de représentation des salariés, notamment pour l'installation d'un CSE, réduction du délai de saisine des prud'hommes, facilitation du recours au temps partiel...

Ces mesures se traduisent d'ores-et-déjà dans notre département par la **remise en cause des accueils physiques à la DDFIP, la remise en cause des accueils physiques des assurés sociaux dans les centres de Sécurité Sociale**.

Dans les écoles primaires, ce ne sont pas moins de **150 fermetures de classes** qui sont programmées pour la rentrée prochaine dans le Val-de-Marne alors que chaque jour **170 classes restent sans maître**, faute de remplaçant. Mesures qui contribuent à dégrader les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap, déjà dramatiques, du fait, notamment, du non-respect des notifications d'orientation dans des classes et structures spécialisées ou de celles concernant l'accompagnement par une AESH.

La mise en place des **groupes de niveaux au collège** entraînerait une véritable ségrégation sociale qui va reléguer une partie de la jeunesse dans des **ghettos scolaires**. La mise en place du **SNU obligatoire** dans les lycées n'est rien d'autre qu'utiliser les établissements scolaires comme **antichambre du recrutement pour l'armée**.

Et le gouvernement annonce qu'il faudra **couper 20 milliards supplémentaires avec comme cible la santé et l'assurance chômage**. En définitive, c'est tout ce qui constitue les garanties collectives de la classe ouvrière qui est aujourd'hui dans le collimateur du gouvernement dont le leitmotiv est (selon le Figaro) « la gratuité de tout pour tous, tout le temps, ce n'est plus possible ». Le gouvernement envisage ainsi de **limiter les remboursements de médicaments, les arrêts maladie et les dépenses concernant les transports sanitaires**. Il prévoit même de s'en prendre aux patients en affection de longue durée (ALD) **en remettant en cause le remboursement à 100%** pour tous leurs soins malgré des traitements longs et coûteux (diabète, cancers, insuffisances cardiaques, ...). L'UD FO 94 rappelle que les dépenses de santé et d'assurance chômage sont financées par le salaire différé des salariés.

Ce sont donc les fondements mêmes de la Sécurité Sociale de 1945 qui sont dans la ligne de mire du gouvernement avec une remise en cause de l'universalité des droits puisque « certains soins pourraient être remboursés en fonction des revenus ».

Pour l'UD FO 94, il est clair que le gouvernement est engagé dans une guerre à l'intérieur contre les droits sociaux collectifs des salariés pour financer la guerre à l'extérieur.

L'UD FO 94 s'inscrit totalement dans la position de la confédération Force Ouvrière « **pain paix liberté** ». **Pas un euro pas une arme pour la guerre : l'argent doit être consacré aux services publics, à la satisfaction des droits sociaux, pas à l'économie de guerre.**

L'UD FO 94 revendique partout des **augmentations de salaire, du point d'indice**, afin d'augmenter le pouvoir d'achat et le financement de notre protection sociale, le **rétablissement des accueils physiques supprimés pour les assurés sociaux dans les centres de Sécurité Sociale, dans tous les services publics.**

Elle apporte son **soutien à toutes les mobilisations en cours**, celle des enseignants et des parents contre les fermetures de classes et la mise en place des groupes de niveaux dans les collèges, celles du secteur privé comme Conforama, Casino, Auchan, But ou encore celle à venir des fonctionnaires le 19 mars, ...

L'UD FO invite les syndicats FO à réunir leurs adhérents, à établir précisément les revendications et à discuter des moyens de les faire aboutir, et à tenir des assemblées générales partout où les conditions sont réunies.

Créteil, le 7 mars 2024



CCN de mars Chalon-sur-Saône des 27 et 28 mars

Extrait de la résolution

“ (...) Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique. Dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années. Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes. C'est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI.

Le CCN rappelle que la revendication « PAIN, PAIX et LIBERTE » est plus que jamais d'actualité. Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.

Le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde. (...) ”

ÉLECTIONS CSE DANS LE VAL-DE-MARNE : RÉSULTATS



Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CFDT	CFTC	UFTAD	UNSA	CGC
OTUS - VEOLIA	Employés	109	97	32	25	17	5	6	12	
	Cadres	7	6			2				4
16 janvier 2023	Totaux		103	32	25	19	5	6	12	4
Représentativité	%			31,07 %	24,27 %	18,44 %	4,86 %	5,83 %	11,65 %	3,88%
				2 élus	2 élus	1 élu	0	0	1 élu	1 élu

Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CFTC	Libre 2 nd tour
GT ILE DE France SUD	Employés	187	97	15	26	54	11
	Cadres agents maitrise tech	12	6			6	
2 mars 2023	Totaux		103	15	26	60	11
Représentativité	%			15 %	26,00 %	59,00 %	
				1 élu	3 élus	6 élus	1 élu

Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT
FROGO TRANSPORTS 94 DELANCHY	Employés	42	23	23	
	Cadres agents maitrise tech	19	12	10	2
15 mai 2023	Totaux		35	33	2
Représentativité	%			94,28	5,72
				4 élus	0

Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CFDT	CFTC
KEOLIS MOBILITE Val-de-Marne	Collège unique	39	32	6	16	5	5
	Représentativité en %			18,76 %	50 %	15,62 %	15,62 %
21 septembre 2023				0	2 élus	0	0

Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CFDT
SUEZ RV IDF VITRY	Employés	39	35	26	7	2
	Cadres agents maitrise tech	7	6			6
23 octobre 2023	Totaux		41	26	7	8
Représentativité	%			63,41 %	17,07 %	19,51
				3 élus		1 élu

Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO
CHARENTON TAXI	Unique	90	71	71
Représentativité	%			100%
9 février 2024				5 élus



Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CFDT
GMT - STG ORLY	Employés	98	89	69	4	16
	Agents maitrise tech	42	35	25	2	8
27 a 29 février 2024	Totaux		124	94	6	24
Représentativité	%			75,81 %	4,84 %	19,35 %
				8 élus	0	1 élu

Entreprise	Collège	Inscrits	Exprimés	FO	CGT	CGC	SUD
SANOFI SWI Vitry-sur-Seine	Employés	462	365	69	128	71	97
	Cadres	193	164	5	0	138	21
22 au 23 mars 2023	Totaux	655	529	74	128	209	118
Représentativité	%			13.99%	24.20%	39.41%	22.31%
				2 élus	4 élus	6 élus	2 élus

VIE DES SYNDICATS DE L'UNION DEPARTEMENTALE

Constitution du syndicat FO Villecresnes

Le 6 décembre 2023 a été réunie l'assemblée générale constitutive du syndicat FO des agents territoriaux de la commune de Villecresnes en présence de Quentin Méline, secrétaire général du groupement départemental des services publics FO. Thomas Palin a été élu secrétaire général et Sophie Le Hegarat trésorière.

AG du syndicat FO Habitat Valdevy

L'assemblée des adhérents du syndicat FO Habitat Valdevy, réunie en présence de Quentin Méline, secrétaire général du groupement départemental des services publics FO, a réélu le bureau avec Samir Berbiche secrétaire général et Rachid Wahassou trésorier.

Constitution du syndicat FO Auchan 94

Mercredi 20 mars, en présence de Luc Bénizeau, secrétaire général de l'UD et de Fabrice Lévêque délégué régional Auchan, s'est tenu l'assemblée constitutive du syndicat FO des magasins Auchan du Val-de-Marne, rassemblant les adhérents FO des supermarchés et hypermarchés du Val-de-Marne. Après l'adoption des statuts, ont été élus Yacin Benothman secrétaire général, Angélique Becker trésorière, Sarah Ben Ismaïl et Georgette Gaudry secrétaires adjointes et Christophe Ngulu Maene archiviste.

Assemblée de l'UDR FO 94 le 23/01/24

Les adhérents présents réunis sous la présidence du secrétaire de l'UD 94, Luc Benizeau, ont voté le rapport d'activité, la résolution et le rapport de trésorerie à l'unanimité. Un comité exécutif de l'UDR FO 94 de 13 membres et un bureau de 5 membres ont été élus : Thierry Audin, président, Joël Saget, secrétaire, Françoise Lemaulf, trésorière, André Yon, trésorier adjoint, Charles Hetzel, archiviste. Guy Morvan et Jocelyne Impéras sont associés au bureau.

Manifestation des retraités mardi 26 mars



BULLETIN D'ADHESION



NOM : **Prénom :**

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Lieu de naissance : Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Adresse personnelle :

Code postal : Localité :

Adresse mail :

Tél personnel Tél portable.....

☐ Réside en Immeuble privé ou ☐ Immeuble HLM ou ☐ Autre

ENTREPRISE : Code APE

Adresse travail :

Code postal : Localité :

Tél travail : **Date & Signature**.....

A retourner à UD FO 94,
11/13 Rue des Archives 94010 Créteil Cedex
Tél. : 01 49 80 94 94 - Fax : 01 49 80 68 80
www.fo94.fr – e mail fo94@wanadoo.fr

Conformément au Règlement Européen pour la Protection des Données (RGPD), les données collectées par cette demande d'adhésion, le sont dans le but de gérer les adhésions ou envoyer de l'information syndicale tel l'abonnement au journal FO VAINCRE94, FO 94 Courrier de l'UD..... Les données peuvent être manipulées par des sous-traitants qui se sont engagés à respecter scrupuleusement cet engagement. L'adhérent peut à tout moment exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, ou radier dans le cas de sa démission en nous contactant à fo94@wanadoo.fr. Elles seront conservées pendant la durée de votre adhésion plus trois années en archivage conformément à la loi "informatique et libertés".

Lundi 22 avril CE de l'UD élargie, avec F SOUILLLOT, pour les 40 ans de l'UD FO 94



Lundi 22 avril se tenait la Commission Exécutive de l'UD FO 94, élargie à l'occasion des 40 ans de l'Union, en présence de Frédéric SOUILLLOT secrétaire général de la confédération.

Près d'une centaine de militants des syndicats du département du privé (Syntec, Pôle emploi, la Poste, transports, ADP, IGR, Pernod, Leroy Merlin, LSR Propreté, Sanofi, La Galiote

Prenant, Fiducial, Air France, Jean Lefebvre, alimentation...) et du public (SNUDI, SNFOLC, SPASEEN, APHP, CHIC Créteil, Territoriaux Fresnes, St Maux, Orly, Vincennes, DDFIP, Hôpital Paul Guiraud, Grand âge, Hector Malot, ...) ainsi que l'Union Départementale des retraités, ont participé à cette réunion.

Luc BENIZEAU a ouvert la discussion en présentant les différents documents et affichages fournis à l'occasion des 40 ans de l'Union Départementale et a retracé les différentes dates importantes :

- ☞ 14 octobre 1967 a eu lieu la réunion constitutive de la délégation départementale FO du Val-de-Marne avec élection d'un délégué Jean Delforge (finances).
- ☞ 1968 voit la création du département du Val-de-Marne.
- ☞ En 1971, Charles Couderc devient délégué de la délégation FO Val-de-Marne assisté de René Lamy puis c'est Guy Rousseaux (PTT) qui devient délégué.
- ☞ Depuis 1974, la délégation bénéficie de locaux dans l'immeuble rue Tirard à Créteil.
- ☞ En janvier 1979, sort le numéro 1 de Vaincre 94 journal trimestriel de la délégation du Val-de-Marne.
- ☞ En 1980, les locaux sont transférés dans un immeuble avenue du général de Gaulle à Créteil.
- ☞ Le 31 mai 1983, la délégation FO du Val-de-Marne devient Union Départementale FO du Val-de-Marne et élit Guy Rousseaux comme secrétaire général.
- ☞ Le 17 avril 1984, se tient le premier congrès de l'UD FO 94 avec adoption des statuts de l'UD.
- ☞ En 1987, l'UD s'installe à la MDS de Créteil 11/13 rue des archives.
- ☞ En avril 2004, Marc Bonnet (PTT) est élu secrétaire général de l'UD FO 94, mandat qu'il assurera pendant près de 20 ans jusqu'au 19 juin 2023 date à laquelle est élu Luc Bénizeau secrétaire général de l'UD, lors du 12ème congrès tenu sous la présidence de Frédéric Souillot, Secrétaire Général de la confédération. 40 ans de revendications, 40 ans de syndicalisme libre et indépendant pendant lesquels notre UD s'est toujours astreinte à fonctionner dans le respect de la charte d'Amiens, contre toute emprise politique. Il conclut en lisant le message de soutien reçu de Gabriel Gaudy, secrétaire général de l'URIF FO.



Frédéric SOUILLLOT est revenu sur l'actualité et les menaces contre notre protection sociale collective avec le projet gouvernemental de fusion fiscale et sociale, la réforme de la fonction publique qui remet en cause le statut, les menaces sur l'assurance chômage, les revendications sur les salaires, la conditionnalité des aides publiques en matière d'emploi, la redistribution des richesses (bénéfices SANOFI et TOTAL qui explosent)... Il a réaffirmé que FO ne tournait pas la page de la réforme des retraites et a rappelé que la confédération n'appellerait à voter ni pour les uns, ni contre les autres lors des prochaines élections européennes conformément à nos fondamentaux (charte d'Amiens, liberté et indépendance). La défense du service public et de l'égalité pour tous les citoyens nécessite d'avoir des fonctionnaires au statut. Pour combattre l'ultralibéralisme, il affirme que l'on

peut compter sur notre confédération attachée à la justice sociale

Christian Colinet (transport) attire l'attention sur l'impact des JO en matière de remise en cause du droit du travail, du droit social et du droit de grève.



Coralie Bouet Lahoulette (administratifs Education Nationale) a abordé la menace de nouvelles journées de carence, les JO et leurs conséquences, le laboratoire d'expérimentation sociale qu'ont été les mesures COVID, l'externalisation des missions de service public. Elle insiste sur la nécessité de renforcer le syndicalisme de revendications et d'action face à des organisations de cogestion ou pseudo révolutionnaires. Elle invite à se serrer les coudes, public-privé, pour une action frontale face à ce gouvernement qui se croit tout permis.

Thierry Audin et Guy Morvan (UDR retraités 94) ont insisté sur la nécessité de rester syndiqués et militants après le départ en retraite et ont décrit la place de l'Union Départementale des Retraités FO 94.

Fabrice Criquet (ADP) a informé des résultats des dernières élections dans lesquelles FO ADP a retrouvé sa représentativité. Il fait part de l'état d'esprit combattif des salariés ADP attachés au statut particulier et prêts à se mettre en grève maintenant pour obtenir classifications, rémunérations et prime JO pour tous.

Olivier Bruley (AP-HP le Kremlin Bicêtre) a souligné l'exigence d'une prime spéciale JO de 2000 euros pour tous avec une pétition intersyndicale qui a recueilli 8000 signataires et une manifestation le 14 mai pour chercher les réponses de la direction.

Delphine Bouana (la Poste) a abordé les contraintes de circulation et de livraison des postiers avec les périmètres sécurisés pendant les JO.

Samia Aït Elhadj (professeurs des écoles) a informé des menaces pesant sur la bourse du travail de Choisy-le-Roi et est revenue sur la mobilisation victorieuse, à l'initiative du SNUDI-FO avec plus de 300 signataires, contre le projet de cité Educative de la mairie de Vitry-sur-Seine.

Benoît Balordi (directeur d'école) a abordé le « kit olympique » distribué dans les écoles avec un livret et une pièce de 2 euros par élève alors que l'école manque de tout, particulièrement pour les élèves en situation de handicap.

Sarah Chastel (professeurs de collège) a décrit les méfaits des mesures Guérini contre le statut de la fonction publique ainsi que celles de Belloubet et Attal avec le choc des savoirs et les groupes de niveau au collège à la rentrée 2024.

Philippe Valéry (France Travail) a annoncé l'initiative syndicale de grève le 13 mai pour la prime de vie chère en Ile-de-France et de meilleures rémunérations.

Sébastien Sugranes (IGR Villejuif) a évoqué la revendication d'une prime annuelle de fidélisation élargie à tous les personnels et la préparation d'une grève le 26 avril sur cette exigence.

Frédéric Souillot a conclu cette rencontre en réaffirmant que pour FO il n'y avait pas de trêve pendant les JO et que l'action syndicale se poursuivra. FO n'acceptera ni remise en cause du code du travail, ni la « simplification » (seuils électoraux, contributions sociales, affaiblissement des missions du CSE...). Devant les remises en cause et les initiatives présentées par les intervenants il a affirmé que notre organisation se mobilisera à chaque fois pour faire reculer le gouvernement et le patronat et que la confédération cherchait à réunir les conditions d'une mobilisation interprofessionnelle.

La réunion s'est conclue par un pot fraternel.



Consommation

« SHRINKFLATION » : payer autant, voire plus, pour une quantité moindre !

La réduflation, également connue sous le nom de shrinkflation en anglais, est une stratégie commerciale des entreprises qui consiste à réduire la quantité de produit contenue dans un bien, alimentaire ou non, en poids ou en volume, tout en maintenant le prix stable. Cette stratégie entraîne donc une hausse de prix rapportée à l'unité de mesure (en kilo ou au litre).

Pour lutter contre ce phénomène, qui n'est pas illégal mais spécieux, le gouvernement a publié un arrêté ministériel le 16 avril 2024 portant sur ces évolutions, qui prévoit une obligation spécifique d'information des consommateurs pour les produits de grande consommation.

Dès le 1er juillet prochain, il sera obligatoire d'indiquer la modification de taille d'un produit par un affichage spécifique. L'indication devra en particulier préciser l'évolution du prix rapporté au poids, afin que le consommateur connaisse la vraie évolution du prix.

Cette information devra être apportée par les distributeurs dans les grandes et moyennes surfaces, à proximité immédiate des produits concernés. Elle devra figurer dans ces magasins physiques durant les deux mois qui suivent la date de commercialisation des produits industriels alimentaires et non alimentaires concernés (bouteilles de soda, paquets de riz, lessive ou boîtes de conserve, par exemple), et ce, qu'il s'agisse de produits de marque nationale ou de marque de distributeur. Ne sont pas concernées par ces dispositions les denrées alimentaires préemballées dont la quantité peut varier à la préparation (rayon traiteur par exemple) et les denrées alimentaires vendues en vrac.

Les consommateurs ayant des doutes quant au prix à l'unité de mesure affiché en rayon sont également invités à le signaler via l'application ou le site internet SignalConso.

On pointera que le ministre de l'Économie a qualifié "d'arnaques" ces agissements. Néanmoins les entreprises pourront continuer leur stratégie de réduflation.

LOGEMENT : nouveau ministre, nouvelle loi !

Un énième projet de loi examiné en juin prochain pourrait affaiblir la dimension et le niveau des constructions des logements sociaux et renforcerait le pouvoir des maires quant à l'attribution des logements.

La loi SRU de 2000 est contournée avec l'inclusion du logement intermédiaire dans les pourcentages de logement social (20 à 25%). Ceci soulagerait alors les obligations des communes carencées en Val-de-Marne telle ST MAUR, par exemple, qui préfère payer les pénalités.

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) fixe comme objectif un taux de logement social

supérieur à 25 % dans les communes de plus de 1500 habitants dans l'agglomération parisienne. C'est un enjeu particulièrement important dans le Val-de-Marne, où le taux moyen départemental de 32 % cache de fortes disparités avec des taux communaux allant de 6,85 % à 69,15 %.

A défaut de ces 25%, des arrêtés sanctionneraient les communes défaillantes. Ces arrêtés comporteraient, selon le cas, une ou plusieurs des sanctions prévues par la loi en cas de carence : transfert automatique à l'État du droit de préemption urbain, majoration du prélèvement obligatoire et, pour certaines communes, reprise par l'État de l'instruction des permis de construire.

La relance de la production du logement social est un enjeu majeur dans le Val-de-Marne. A l'issue du bilan triennal 2020-2022, 9 communes du département font l'objet d'un arrêté de carence pris par la préfète du Val-de-Marne : Marolles-en-Brie, Nogent-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Périgny-sur-Yerres, Le Perreux-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Santeny et Villecresnes.

Des efforts sur St Mandé et Villecresnes, dans une dynamique de construction, leur redonneraient l'instruction des permis de construire.

Quant au prochain projet de loi, il ne règlera en rien l'accès à un toit pour tous, avec près d'un million de demandeurs de logements sociaux en Ile-de-France. L'augmentation du nombre de logements sociaux exige un plan massif et un investissement conséquent de l'Etat, loin des ponctions à l'encontre d'Action Logement et des bailleurs sociaux HLM.

En ce sens, le Conseil national de l'habitat (CNH) a rejeté le projet de loi présenté par le ministre du Logement Guillaume Kasbarian (23 voix contre, 14 abstentions et 10 voix pour).

Les associations de locataires (AFOC, CGL, CLCV, CNL, CSF) s'opposent à ce texte qui fait la chasse aux pauvres, récompense les maires hors-la-loi, favorise le clientélisme, et vend les logements sociaux en pleine crise de l'offre de logements.

Ce projet de loi est une attaque envers les locataires HLM. Sous prétexte de favoriser la mobilité dans le parc social, il propose d'expulser davantage de locataires dépassant les plafonds de ressources en vigueur et de réclamer un surloyer dès le premier euro de trop. Le ministre du Logement menace plus de 8 % des locataires HLM, très loin d'être riches, pour un phénomène très minoritaire (moins de 8 000 ménages sur près de 5 millions), sachant sciemment que la loi permet déjà de mettre fin au bail pour les locataires dépassant largement les plafonds de ressources. 35% des locataires HLM vivent déjà sous le seuil de pauvreté et 1 locataire sur 4 s'est retrouvé en situation d'impayé au cours des 12 derniers mois. Ce n'est pas en opposant classe populaire et classe moyenne que le gouvernement résoudra la crise du logement et créera de la mixité sociale en HLM.

Pire, en offrant la possibilité aux bailleurs de modifier les conventions APL qui définissent les loyers maximums

applicables en HLM, les nouveaux locataires vont payer des loyers bien plus élevés. Un logement social passoire thermique pourra faire l'objet d'un loyer équivalent à celui d'un logement neuf. Le ministre fait donc la chasse aux locataires de la classe moyenne et aux plus pauvres, sous prétexte de vouloir développer les logements abordables.

Le ministre récompense également les maires hors-la-loi qui, depuis 20 ans, ne respectent pas la loi SRU et l'obligation d'avoir 25% de logements sociaux dans les zones les plus tendues. En intégrant les logements intermédiaires dans le calcul du parc social, largement inabordables pour les plus de 2,6 millions de demandeurs actuels (moins de 3 % sont éligibles), le projet de loi ne permettra pas de loger ceux qui sont en attente d'un logement.

Le ministre ouvre également la porte aux pires dérives en permettant aux maires d'avoir la priorité sur les attributions des nouveaux logements sociaux et en leur donnant un droit de véto : clientélisme électoral, favoritisme selon les opinions politiques voire préférence nationale dans certaines communes, et corruption comme le constate dans de rares cas l'ANCOLS (Agence Nationale de Contrôle du Logement Social) dans certaines communes. Nous retournerions aux scandales des années 80 et 90, effaçant plus de 20 ans de réformes pour rendre plus transparent, équitable et juste le processus d'attribution des logements sociaux.

Le ministre veut enfin faciliter la vente des logements sociaux. Alors que nous manquons cruellement de logements abordables sur l'ensemble du territoire, il va donc supprimer des logements sociaux qui soit finiront en copropriétés dégradées par manque d'investissement, soit en instruments de spéculation immobilière.

Il aurait été bien plus logique de renforcer la loi SRU, avec de plus fortes pénalités pour les maires qui refusent de loger les locataires dans des conditions décentes et abordables. Les préfets devraient enfin prendre le contrôle des permis de construire dans les communes carencées comme le permet déjà la loi. L'AFOC estime qu'une politique du logement passe par davantage d'investissement, après des années de ponctions budgétaires et de baisse des APL.

Face à la bombe sociale du logement, les associations de locataires appellent le gouvernement et l'ensemble des groupes parlementaires à investir dans une vraie politique du logement et à protéger les locataires face à la crise.

BILAN LOGEMENT 2022 DE L'ANCOLS

Après un rebond en 2021, les attributions de logements sociaux sont reparties à la baisse en 2022. C'est ce qu'a constaté l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) dans son enquête annuelle.

Ainsi près de 420 000 attributions ont été dénombrés en 2022, en baisse de 4% par rapport à l'année précédente, soit

un taux d'attribution de 11.4%. Ce chiffre s'inscrit dans une tendance de longue période de baisse graduelle des attributions.

En revanche, comme en 2021, les attributions en zone A-bis (zone la plus tendue : Paris, proche banlieue et seconde couronne de l'ouest parisien) ont dépassé les 31 000 ménages, un résultat non atteint depuis 2017.

En outre, les attributions au titre du DALO ont dépassé les 24000 ménages prioritaires, un chiffre record. Celui-ci est le résultat de la hausse du nombre de demandeurs reconnus DALO, le taux d'attribution étant en légère baisse en 2022 de 0.3 point pour se situer à 26.3%.

Quant au volume de demandes, il a augmenté en 2022 de 3%. Conjugué à la baisse des attributions, il a conduit à une baisse du taux d'attribution précité, ce dernier passant de 12,3 % en 2021 à 11,4 % en 2022, soit - 0,7 point en un an.

Enfin, parmi les ménages s'étant finalement vu attribuer un logement, les délais d'attente avant que leur demande aboutisse, ont continué de s'allonger (+16 jours) pour atteindre 520 jours. À noter que le délai d'attente avant attribution est à différencier de celui des ménages dont la demande était encore active au 31/12/2022. Pour ces derniers, le délai augmente de 14 jours par rapport à 2021, pour atteindre 720 jours.

CE QUI CHANGE AU 1ER MAI

Les allocations et prestations sociales (RSA, prime d'activité, allocations familiales, ...) qui sont versées le 6 mai afficheront des montants revalorisés de 4,6% en avril (moins que l'inflation annuelle sur 2023, à 4,9%).

L'allocation de solidarité spécifique (ASS pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à indemnisation) est elle aussi revalorisée. Son montant journalier passe de 18,17 euros à 19,01 euros. Mais l'ASS semble en sursis.

En janvier, le Premier ministre, pointant le fait que l'allocation, créée en 1984 et financée par l'État, permet sans travailler de valider des trimestres pour le calcul de la retraite, a annoncé sa prochaine suppression et le basculement des 260 000 personnes concernées vers le RSA (géré par les départements).

Si tel était le cas, le bénéfice du RSA ne permettrait pas de valider de périodes pour le calcul de sa future retraite, contrairement à l'ASS. Les demandeurs d'emploi apprécieront.

À noter que la suppression de l'ASS induirait pour l'État une économie annuelle estimée à 2 milliards d'euros et un gros transfert de charges aux collectivités territoriales, c'est-à-dire aux départements.



Permanences AFOC CRETEIL (Consommateurs/locataires)
Lundi au vendredi - Tél.: 01 43 99 15 15 - email : afoc94@orange.fr
et dans les antennes locales du Val de Marne

L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE VAL-DE-MARNE



vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 18h15
à la **Maison Départementale des syndicats** (Métro Créteil Préfecture)

11 / 13 Rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX

Tél 01.49.80.94.94 - Fax 01.49.80.68.80.- Site : www.fo94.fr mail : fo94@wanadoo.fr

Accueil de l'Union au 01 49 80 68 70 ou standard 01 49 80 94 94 : fo94@wanadoo.fr

Gestion des syndicats et Secrétariat Général au 01 49 80 68 89 nathalie.fo94@orange.fr

NOS UNIONS LOCALES

RUNGIS MIN Antenne Ouest de l'Union Départementale

Quartier St Eustache Bt.E-5, 21 A, rue de Strasbourg, 94617 RUNGIS CEDEX - Tél / Fax : **01 46 86 82 66**

UL FO ALFORTVILLE

**Maisons-Alfort /
Charenton-le-Pont - St-Maurice**

2, rue Micolon
94140 ALFORTVILLE
Tél : **01.43.96.46.33**

Mail : ulfo-alfortville@sfr.fr

UL FO CHOISY LE ROI - ORLY

Bourse du Travail, 27 Bld des Alliés
94600 CHOISY-LE-ROI
Tél : **01.48.84.21.65**

UL FO CRÉTEIL

St-Maur La Varenne

11/13 rue des Archives
94010 CRETEIL CEDEX
Tél. : **01.49.80.68.78**

UL FO SUCY-EN-BRIE

NOISEAU ORMESSON

Maison des associations
14 place du clos de pacy
94370 SUCY-EN-BRIE
Tél. : **06.81.83.98.23**
ou **01.56.73.32.05**

UL FO BONNEUIL S/MARNE

Boissy-st-Léger - Limeil-Brévannes

6, rue du Chemin Vert
94380 BONNEUIL
Tél/fax : **01.43.39.65.04**

UL FO FONTENAY

**Nogent s/Marne - Le Perreux s/Marne
Vincennes-St Mandé**

Bourse du Travail
10 rue de la Mare à Guillaume
94120 FONTENAY S/ BOIS
Tél/Fax : **01.48.77.37.38**

UL FO VILLEJUIF

Kremlin-Bicêtre -

Arcueil-Cachan-Gentilly

11/13 rue des archives
94010 CRETEIL CEDEX
Tél Port. **06.62.09.38.32**

UL FO CHAMPIGNY S/MARNE

**Joinville-le-Pont - Chennevières
Villiers s/Marne - Bry s/Marne**

191, rue de Verdun
94500 CHAMPIGNY
Tél. : **09.87.40.42.84**

Mail : ulfo.94500champigny@bbox.fr

UL FO L'HAY-LES-ROSES

Chevilly-Larue-Fresnes

34 rue Jean Jaurès
94240 L'HAY-LES-ROSES
Tél Port. **06.52.62.75.91**

UL FO VITRY S/SEINE

IVRY S/SEINE

1, rue Germain Defresne
94400 VITRY-SUR-SEINE
Tél. : **01.43.91.17.62**

Permanences des syndicats à la Maison Départementale des syndicats de Créteil

- ☞ **BATIMENT** : mardi après-midi ☎01 49 80 68 79 mail batiment.fo94@orange.fr
- ☞ **COMMERCE** : jeudi après-midi ☎01 49 80 68 85 mail commerce.fo94@orange.fr
- ☞ **ALIMENTATION** : vendredi ☎01 49 80 68 84 mail sgta.fo94@orange.fr
- ☞ **TRANSPORTS** : lundi au vendredi ☎01 49 80 68 86 mail transports.fo94@orange.fr
- ☞ **METAUX** : mardi ☎01 49 80 68 85
- ☞ **POLE EMPLOI /OSDD** lundi ☎01 49 80 68 74
- ☞ **LA POSTE** : lundi au vendredi ☎01 49 80 94 00 mail focom.valdemarne@gmail.com
- ☞ **EDUCATION NATIONALE** ☎01 49 80 68 92/68 93/91 95/68 91 mail snfolc94@gmail.com
Lycées collèges SNFOLC : lundi au vendredi
- ☞ **EDUCATION NATIONALE** ☎01 49 80 68 87 ou 01 43 77 66 81 mail 94snudifo@gmail.com
Primaire SNUDI-FO : lundi au vendredi
- ☞ **SERVICES PUBLICS ET DE SANTE** : collectivités territoriales et hospitalières : lundi au vendredi
☎01 49 80 68 88 -
- ☞ **AGENTS DU DEPARTEMENT** (Conseil Départemental SPSP) : lundi au vendredi
☎01 49 80 68 81